

Flash infos

Décembre 2019

Monsieur le Maire de LA ROMAGNE
Mesdames et Messieurs les Adjointes,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
ont le plaisir de vous inviter
aux Vœux du Maire



Le Vendredi 10 janvier 2020
A 19 heures
A l'Espace Galerne



Conseil Municipal du 20 septembre 2019

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1- Réfection des vitraux

Suite à de nouvelles dégradations constatées sur les vitraux de l'église, une plainte a été déposée auprès des services de gendarmerie.

Trois entreprises ont été contactées afin d'obtenir des devis de restauration desdits vitraux ainsi qu'un système de protection extérieur pour éviter de futures éventuelles dégradations.

Une entreprise a répondu qu'elle ne pouvait honorer de tels travaux.

Voici les deux autres propositions :

Entreprise	Prix HT					TOTAL
	Restauration vitraux	Protections extérieures			Total Protections	
		3 baies côté parc	3 baies côté place Eglise	1 rosace		
Atelier THEOPHILE	8.036,00	5.174,32	5.174,32	1.395,40	11.744,04	19.780,04
VERRIER D'ART	13.360,74	3.946,78	2.869,70	590,58	7.407,06	20.767,80

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Atelier Théophile pour un montant de 8.036,00 € HT pour la restauration des vitraux et de lui confier également la réalisation des protections extérieures pour un montant de 11.744,04 € HT.

2 – Demande de subvention au titre de la DETR pour la protection des vitraux

Suite à la décision du conseil municipal de faire procéder à l'installation de protections extérieures des vitraux, la commune peut déposer, à titre exceptionnel, un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire. Cette subvention serait normalement à formuler début d'année prochaine mais étant donné la réparation des vitraux et la mise en sécurité du site et des usagers, la Préfecture pourrait, de manière dérogatoire, accepter le dépôt à titre anticipé d'une demande de subvention.

Son montant pourrait s'élever entre 25 et 35 % du montant des travaux HT. En revanche, le plancher de la dépense ne pourrait être inférieur à 5.000 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2020 pour la protection des vitraux.

3 – Rénovation de l'éclairage public – Programme 2019

Depuis plusieurs années, la commune a lancé un programme de rénovation de l'éclairage public. Il ne reste plus qu'une partie de la commune pour laquelle les travaux n'ont pas été réalisés. Sont notamment concernées par ce programme de rénovation, la rue du Commerce, la place de l'Eglise ainsi qu'une partie de la rue de la Mairie.

Le montant restant à la charge de la commune s'élève à 17.684,78 €.

Le montant global de la rénovation de l'éclairage public effectuée sur la commune depuis plusieurs années s'élève à 64.043,94 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 – Classement voirie communale

Suite à l'aménagement du lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2 », la longueur de voirie communale s'est trouvée modifiée. Il faut donc que le tableau de la voirie communale soit modifié et approuvé par le conseil municipal.

	Longueur en m Au 24.11.2017	Longueur en m A classer	TOTAL en m
Voies à caractère de chemins	21 667	0	21 667
Voies à caractère de rues	12 151	430	12 581
Voies à caractère de places	508	0	508
TOTAL	34 326	430	34 756

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau de classement des voies communales et chemins ruraux.

5 – Déclassement chemins ruraux

a/ Chemin Rural du Moulin (en partie)

Compte-tenu de la cession d'un parcellaire supplémentaire au sein de la ZAC de la Peltière, le chemin rural reliant le CD 753 au lieu-dit « Le Moulin » passant par la zone de la Peltière doit être déplacé et donc déclassé. En-effet, ce chemin est un chemin communal public accueillant un sentier pédestre.

Dans le cadre de la compétence sentiers pédestres, la commune a obtenu l'accord de l'Agglomération du Choletais afin de déclasser ce chemin.

b/ Chemin Rural de la Noue à la Renussière (partie située entre le Bignon et le CD 753)

La partie du chemin rural de la Noue à la Renussière située entre le Bignon et le CD 753 n'est plus emprunté par le public depuis de nombreuses années. En-effet, depuis la réalisation de la CD 753, le chemin n'aboutit plus. La parcelle représente 1130 m². Le conseil municipal, dans sa séance du 23 mai 2019, avait décidé de vendre aux exploitants en place des terres agricoles. Dans le même temps, le chemin pourrait être cédé à l'exploitant agricole riverain de ce chemin.

Afin de pouvoir mener à bien ces différentes cessions, la commune doit procéder à une enquête publique. L'enquête publique serait d'une durée de deux semaines.

Le conseil municipal décide de mettre en œuvre la procédure d'enquête publique préalable à la cession d'une partie du chemin rural « Le Moulin » par 15 voix pour et 1 abstention, ainsi qu'une partie du chemin rural de la Noues à La Renussière (à l'unanimité).

6 – Désaffectation et restitution d'un bien dans le patrimoine communal suite à la fermeture de l'ancien éco-point

Considérant que l'ancien éco-point situé rue des Forges a été désaffecté, que ce bien n'est plus utile pour l'exercice de la compétence «collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés », et qu'il n'est plus affecté au service public pour lequel il avait été mis à disposition, l'Agglomération du Choletais a décidé de le restituer à la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la restitution en l'état de la parcelle AC 86p qui abritait l'ancien éco-point.

7 – Modification statutaire de l'Agglomération du Choletais

Suite à la création du festival « Colombine » qui a pour objet la diffusion de spectacles gratuits dans les communes de l'Agglomération, les statuts actuels de l'Agglomération du Choletais sont devenus caduques et il convient de les modifier en ajoutant à la compétence facultative en matière d'actions culturelles, l'organisation du festival « Colombine ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8 - Convention avec l'Agglomération du Choletais – Interventions en milieu scolaire

Comme chaque année, l'Agglomération du Choletais propose aux communes des heures d'intervention en milieu scolaire. Ainsi sur la commune de La Romagne, l'école Arc-en-Ciel bénéficierait d'une heure hebdomadaire de découverte de la musique pour les classes de petite et moyenne section. Cette intervention sera confiée au Conservatoire du Choletais. Le coût est de 55 € sur la base de 33 semaines par an, soit un total de 1.815 € pour l'année scolaire 2019-2020.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

9 – Convention d'objectifs et partenariat en faveur de la lecture publique et mise en place de la carte unique gratuite

L'Agglomération du Choletais, désireuse de poursuivre le développement de la lecture publique sur son territoire, en renforçant ses actions et en assurant un maillage de qualité au profit du réseau intercommunal existant, s'est associée au réseau de lecture du Département, le BiblioPôle. Dans ce cadre, une convention est proposée par l'AdC aux communes afin de renforcer les actions communautaires menées et d'assurer ainsi un maillage de qualité, au profit du Réseau intercommunal déjà existant. Dans le même temps, la mise en place d'une carte unique gratuite de bibliothèques Agglomération du Choletais est prévue permettant aux adhérents l'accès à l'ensemble des bibliothèques partenaires de l'Agglomération du Choletais.

Cette convention est signée pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2021 avec reconduction tacite par période de 3 ans, dans la limite de 2 reconductions, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Le conseil municipal autorise la signature de cette convention par 14 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

10 – Convention entre la Commune et l'association de la bibliothèque pour la gestion de la bibliothèque

Une convention entre la commune et l'association gérant la bibliothèque est proposée afin de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacun, dans la gestion et l'animation de la bibliothèque de la commune. Le conseil municipal accepte, par 15 voix et 1 abstention, de signer cette convention pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction.

11 – Convention d'utilisation des équipements sportifs pour la Maison Familiale Rurale

Il s'agit du renouvellement de la convention d'utilisation des équipements sportifs au bénéfice de la Maison Familiale Rurale « Le Vallon ». Cette convention leur permet d'utiliser les équipements sportifs selon une grille tarifaire arrêtée par le Conseil Régional et approuvée par la commune et la Maison Familiale Rurale. Le prix horaire est fixé à 11,11 €. Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 ans. Le temps d'occupation est fixé à 14h30/semaine pour 34 semaines par an. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

12 – Location de la salle Municipale pour les cours de sophrologie

Mr David BOUILLAUX se propose de dispenser des cours de sophrologie chaque lundi soir de 19 h à 20 h à la salle municipale. Pour rappel, la commune a fixé à 7,50 € par séance le tarif de location de la salle municipale pour les cours de yoga. Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif de location de la salle municipale pour les cours de yoga à 7,50 € par séance.

13– Acquisition par la commune de la propriété de Mr et Mme Raymond FONTENEAU située rue de Beauséjour

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les Consorts FONTENEAU ont décidé de mettre en vente leur propriété située 11 rue de Beauséjour à La Romagne. La parcelle cadastrée AI 324 représente une parcelle d'environ 3660 m² et se situe en zone UB du Plan Local d'Urbanisme. Le prix de vente est fixé à 218.379 euros honoraires de l'agence inclus, soit 210.000 euros nets vendeur.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Agglomération du Choletais a arrêté par délibération du 18 février 2019 son projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Celui-ci est en cours de consultation par voie d'enquête publique. Il préconise une densification de l'enveloppe urbaine en aménageant un nombre conséquent de constructions pour les 15 années à venir.

Afin de faciliter la possibilité de mettre en application les objectifs du SCoT, en lotissant la parcelle, Monsieur le Maire propose que la commune puisse se porter acquéreur de ladite propriété.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée AI 324 appartenant aux Consorts FONTENEAU pour le prix de 218.379 euros honoraires d'agence inclus.

14 – Acquisition par la commune de la propriété des Consorts CHOUTEAU située 3 bis rue Nationale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les Consorts CHOUTEAU ont décidé de mettre en vente leur propriété située 3 bis rue Nationale à La Romagne. La parcelle cadastrée AD 130 représente une parcelle d'environ 4998 m² et se situe en zone UB du Plan Local d'Urbanisme. Le prix de vente est fixé à 180.000 euros nets vendeur.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Agglomération du Choletais a arrêté par délibération du 18 février 2019 son projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Celui-ci est en cours de consultation par voie d'enquête publique. Il préconise une densification de l'enveloppe urbaine en aménageant un nombre conséquent de constructions pour les 15 années à venir.

Afin de faciliter la possibilité de mettre en application les objectifs du SCoT, en lotissant la parcelle, Monsieur le Maire propose que la commune puisse se porter acquéreur de ladite propriété.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée AD 130 appartenant aux Consorts CHOUTEAU pour le prix de 180.000 euros nets vendeur.

15 – Utilisation de la salle des sports

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour et 1 contre, que dorénavant, et à n'importe quelle date, aucune manifestation extra-sportive hormis les vins d'honneur de mariage ainsi que les manifestations dont la commune est partenaire, ne sera autorisée dans la salle des sports.

16 - Questions et Informations diverses

a/ DIA 7 place de l'Eglise

Il s'agit de la vente de 3 parcelles situées 30 rue de la Mairie, cadastrées AA95, AA96 et AA97 d'une superficie totale de 527 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ DIA 32 rue Mozart

Il s'agit de la vente d'une maison située 32 rue Mozart, cadastrée AD201 d'une superficie de 816 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

c/ DIA 58 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une maison située 58 rue Nationale, cadastrée AA323 d'une superficie de 145 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

d/ Résultat concours de pétanque

Le 1^{er} concours de pétanque organisé par la commune le samedi 7 septembre a connu un réel succès. 20 équipes ont participé au concours dans le parc de la mairie.

Conseil Municipal du 20 novembre 2019

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 3 »

Approbation du plan d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de construction en matière de maisons individuelles sont très nombreuses. Après la 1^{ère} tranche du lotissement qui comptait 33 lots, les 25 lots de la seconde tranche ont tous été vendus ou réservés. La volonté des élus est de répondre le plus rapidement possible aux demandes des constructeurs.

Ainsi, la commission urbanisme a étudié le plan du futur lotissement. Le projet représenterait 44 lots pouvant recevoir 47 logements.

Après avoir présenté au conseil ledit projet, plusieurs questions restent en suspens.

Le conseil municipal a décidé de reporter l'approbation dudit lotissement afin de pouvoir étudier le plan du futur lotissement et le règlement proposé.

2 – Protection Sociale Complémentaire

L'ensemble du personnel communal a la possibilité de souscrire une garantie « Maintien de salaire ». La cotisation actuelle s'élève à 2,21 %. A compter du 1^{er} janvier 2020, la cotisation passera à 2,45 %.

Actuellement, la participation communale s'élève à 0,30 % du montant de la cotisation.

La loi oblige une cotisation égalitaire entre chaque salarié, ce qui n'est pour l'instant pas le cas.

La commune pourrait donc, à compter du 1^{er} avril 2020, appliquer une somme forfaitaire de participation communale à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. Cette somme serait proratisée selon la durée du temps de travail.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 – Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022

Le contrat « Enfance et Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

L'objet de cette convention est de :

- Déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre,
- D'écrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires.

Elle fixe notamment le financement des structures petite-enfance sur La Romagne.

La pause méridienne n'est plus prise en compte mais elle fonctionnera jusqu'en juin 2020.

La convention présentée est conclue du 1/01/2019 jusqu'au 31/12/2022.

Elle est co-signée par l'Agglomération du Choletais, les Communes de l'AdC et la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 – Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2 » Vente de lots

Le notaire chargé de la commercialisation des lots du lotissement «Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2» demande à ce que la commune décide par délibération du conseil municipal l'attribution des lots à chaque demandeur. Le conseil décide donc d'attribuer les lots comme suit :

- . Lot n° 12 attribué à Mr BESSON Sébastien de St Christophe du Bois
- . Lot n° 17 attribué à Mr POIRON Florian et Mme AUDUREAU Séverine de La Romagne
- . Lot n° 13 attribué à Mme CHASSELOUP Cindy de St Aubin des Ormeaux

5 – Convention CISPA

Il s'agit d'une convention entre l'Agglomération du Choletais et la Commune sur le mode de fonctionnement relatif à la restauration des élèves des écoles primaires de l'agglomération pour les classes vertes au CISPA 2019/2020.

Le prix de chaque repas pris par les enfants sera facturé à la commune de La Romagne.

La commune se chargeant ensuite de le facturer aux familles.

Le prix pratiqué est le même que celui de la commune. (3,70 €/repas). Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes de la présente convention.

6 – Décision modificative

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison des dépenses prévues pour l'acquisition des propriétés Fonteneau et Chouteau, la vente du terrain 7 allée des Noisetiers et l'embauche d'un intérimaire pendant 3 mois, il est nécessaire d'ajuster les crédits prévus lors du vote du budget 2019, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Cpte 022 – Dépenses imprévues	- 9 700,00 €
Cpte 6218 – Autre personnel extérieur	+ 9 700,00 €

Dépenses d'investissement :

Cpte 2138 – Autres constructions	+ 410 000,00 €
Cpte 2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	- 50 000,00 €
Cpte 2182 – Matériel de transport	- 20 000,00 €
Cpte 2184 – Mobilier	- 15 000,00 €
Cpte 2188 – Autres immobilisations corporelles	- 325 000,00 €

Recettes d'investissement :

Cpte 024 – Cessions d'immobilisations	+ 51 800,00 €
Cpte 2111 – Terrains nus	- 51 800,00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7 - Questions et Informations diverses

a/ DIA 76 bis rue Nationale

Il s'agit de la vente de 2 parcelles situées 76 bis rue Nationale, cadastrées AA273 et AA275 d'une superficie totale de 271 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ DIA 35 rue Bel-Air

Il s'agit de la vente d'une maison située 35 rue de Bel-Air, cadastrée AB 150 d'une superficie de 404 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

c/ Trottoirs rue des Sports

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 12 juillet 2019, a décidé la réfection de la voirie rue des Sports. La question de refaire les trottoirs de cette même rue avait été soulevée. Un devis de l'entreprise BOUCHET Vezins de 6.101,25 € HT est arrivé en mairie. Le conseil municipal approuve le devis.

Abri-vélo Choletbus



Un abri-vélo a été installé à proximité de la gare routière.

Il peut contenir jusqu'à 10 vélos.

Il est destiné aux abonnés de Cholet Bus.

Les personnes intéressées doivent venir à la Mairie remplir une fiche et déposer un chèque caution de 15 euros contre remise de la clé.

Matinées Récréatives

Les matinées récréatives ont lieu tous les mardis et jeudis de 9h15 à 11 h à l'accueil périscolaire et les mercredis de 9h30 à 12 h dans les locaux de la halte garderie (sauf vacances scolaires).

Planning des activités :

<u>Décembre 2019 :</u>	<u>Janvier 2020 :</u>	<u>Février 2020 :</u>
Jeudi 5 : Bricolage de Noël	Mardi 7 : Couronne	Mardi 4 : Bricolage d'hiver
Lundi 9 : Noël, joyeux Noël ! (à la R.V.V.)	Jeudi 9 : Couronne	Jeudi 6 : Bricolage d'hiver
Mardi 10 : Coloriage de Noël	Lundi 13 : Sport	Vendredi 7 : Matinée interco à St Léger sous Cholet
Jeudi 12 : Malle sensorielle	<u>Mardi 14</u> : A la façon Montessori	Lundi 10 : sport
Lundi 16 : Sport	Jeudi 16 : Jeux libres	<u>Mardi 11</u> : Détends-toi
Mardi 17 : Jeux libres	Mardi 21 : Mange la galette	Jeudi 13 : Anniversaires
Jeudi 19 : Anniversaires	Jeudi 23 : Bricolage de galette	
	Mardi 28 : Matinée interco (sur inscriptions)	
	Jeudi 30 : Anniversaires	

Les jours soulignés correspondent aux jours où l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles est présente aux matinées.

Baby-sitting – Garde d'enfants à domicile

Un certain nombre de jeunes (16 ans et plus) se propose de garder vos enfants. Vous pouvez vous procurer la liste auprès de la mairie.



A ajouter : POIRIER Wendy 65 rue Nationale 07.66.04.78.27

Don du Sang



Mercredi 5 février 2020 de 16 h 30 à 19 h 30
à l'Espace Galerne



Club du Temps Libre

Décembre :

- Jeudi 12 : Belote, marche, jeux divers, travaux manuels
- Jeudi 19 : Petit concours interne + bûche de Noël
- Samedi 31 : Réveillon de la St Sylvestre à La Romagne



Janvier :

- Jeudi 09 : Assemblée Générale à l'Espace Galerne
- Jeudi 16 : Petit concours interne, Galette des Rois
- Jeudi 23 : Belote, Marche, Travaux manuels, Jeux divers



Février :

- Jeudi 07 : Belote, Travaux manuels, Marche, Jeux divers + Bottereaux
- Jeudi 14 : Petit concours interne
- Mercredi 20 : Concours de belote Inter-Clubs à l'Espace Galerne
- Mercredi 27 : Repas du Club Salle Bel-Air



Multi Act'Enfance : Marché de Noël



Samedi 7 décembre 2019

De 14h30 à 17h30

Salle de Motricité à l'école « L'Arc en Ciel »



Au programme :

- Livraison des sapins
- Vente de bricolages de Noël
- Cadeaux à offrir

Sur place :

- Boissons chaudes et jus de pomme
- Crêpes

OGEC APEL école privée « L'Arc en Ciel »



L'APEL de l'école L'Arc en Ciel de La Romagne organise comme chaque année, la :

**Romag'Noël Samedi 14 décembre 2019
à partir de 15h30, place de la Mairie**



Au programme :

Plusieurs animations attendent les enfants telles que : manège, ateliers de bricolages de Noël, stand de maquillage, et présence du Père Noël.

Sur place vous pourrez déguster, vin chaud, crêpes, gaufres, barbe à papa et autres confiseries.

A 18h les enfants entonneront tous ensemble un chant de Noël.

Venez nombreux !

Association Culture et Loisirs



Chorale « Romavoix »

Concert de Noël
Vendredi 20 décembre 2019 à 20h30
à l'Eglise de La Romagne

Participation : chorale de CANTA'TESS de La Tessoualle

Représentations de Théâtre

« Elle nous enterrera tous »
De Jean FRANCO
Par le théâtre de Bel-Air



Les représentations auront lieu à l'Espace Galerne les :

**Samedi 18, dimanche 19, samedi 25, dimanche 26 janvier
Vendredi 31 janvier et samedi 1^{er} février 2020**

Réservation à partir du 2 janvier 2020 au 02.41.70.31.71

Agglomération du Choletais : « Festival Colombine »

Dans le cadre de son projet de territoire, l'Agglomération du Choletais a souhaité soutenir la diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble de son territoire.

En ce sens, un projet culturel a été établi, sous la forme d'une saison intitulé « **Festival Colombine** », afin d'apporter une nouvelle offre culturelle aux habitants des communes de l'AdC.

Pour la saison 2019-2020, sont ainsi proposés 8 spectacles divertissants et de qualité, répartis sur différentes communes de l'Agglomération.

Ces spectacles sont ouverts librement et gratuitement, sur réservation auprès de la mairie de chaque commune accueillante.

Prochains spectacles :

- **Qu'est-ce que le théâtre ?**
Samedi 14 décembre 2019 – 20h30
Lys-Haut-Layon Théâtre Saint-Charles (Nueil-sur-Layon)
- **L'affaire sardines**
Samedi 1^{er} février 2020 – 20h30
Yzernay – Salle Saint Georges
- **Les Goguettes**
Vendredi 20 mars 2020 – 20h30
Saint Léger sous Cholet – Salle de La Prairie



La Mairie informe



Affichage des numéros de maison



Pour des raisons de sécurité (accès Pompiers, services de secours, de soins,...) et afin de faciliter les erreurs d'adressage (notamment pour les services de la Poste ou de livraison à domicile), il est rappelé à chacun de procéder à l'affichage du numéro de maison, soit sur la boîte aux lettres, soit sur la façade de l'habitation.

Ce petit geste peut éviter des erreurs, des désagréments ou bien encore des retards.

○ Fermetures exceptionnelles :

Mairie : samedi 28 décembre.

Halte Garderie : du lundi 23 décembre au mercredi 1^{er} janvier 2020 inclus

○ Inscriptions listes électorales :

Si vous avez 18 ans, ou que vous venez d'arriver sur la commune et que vous souhaitez être inscrit(e) sur les listes électorales de La Romagne, vous devez vous présenter en Mairie avant le : **7 février 2020.**

Vous devez vous munir d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile (ex : facture E.D.F., ou téléphone...).



Renseignements pratiques

■ Horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au samedi	9 h à 12 h 30	
Le lundi et le vendredi	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30

■ Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif

CONSIGNES DE TRI :

Emballages métalliques
Boîtes de conserves, canettes, barquettes alu.
Aérosols, bidons.

Petits emballages cartons
Briques alimentaires.
Boîtes, suremballages, cartonnets.

Emballages plastiques
Bouteilles, bidons.
Petits flaconnages des produits de toilette.

Papiers/Magazines
Tous les papiers.

ST-P PUB
TROP DE PUB ?
Demandez votre autocollant auprès du Service de Gestion des Déchets pour diminuer le volume de papier dans le bac jaune.

NOUVEAU !
Ces emballages vont aussi dans le bac jaune !
Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton et aluminium, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les barquettes
Tous les pots et les boîtes
Tous les sachets
Tous les films

De façon générale, pour les semaines incluant des jours fériés, l'organisation des tournées est décalée de 24 heures.

Les ordures ménagères sont collectées tous les jeudis après-midi, **semaines paires**.



<p>Ramassage du Tri sélectif bac ou sac jaune</p> <p>les jeudis après-midi <u>semaines impaires</u> :</p> <p>05/12, 19/12, vendredi 03/01, 16/01, 30/01, 13/02 et 27/02</p>
--

Pensez à rentrer vos bacs roulants après la collecte

■ Balayage des rues

Jeudi 26 décembre



■ Permanences :

⇒ **Assistante Sociale - Maison Départementale des Solidarités de Cholet :**

26 avenue Maudet (en face les Halles) 2^{ème} étage

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi, fermeture le jeudi matin,

☎ 02.41.46.20.00

⇒ **Pharmacies de garde :**



Pour connaître la pharmacie de garde, composer le **3237**

⇒ **Infirmière de garde :**

Mme Sophie GAUTIER La Romagne ☎ : 02.41.58.61.71

Pour tous les soins semaine et week-end, merci de contacter le numéro ci-dessus.

Permanences sans rendez-vous à la Résidence Verte Vallée du lundi au samedi de 8h30 à 9h00.

(Veuillez-vous munir de votre carte Vitale).



⇒ **Médecins de garde :**

Pour les urgences, composer le 02.41.33.16.33 (24h/24h)

Le **15** ne doit être utilisé qu'en cas **d'urgences vitales**.

PLANNING DES MANIFESTATIONS

DECEMBRE 2019 :

Mercredi 4	Club du Temps Libre : concours de belote	Espace Galerne
Vendredi 6	Activ'Assmat : Assemblée générale	Salle Municipale
Vendredi 6	Association Verte Vallée : chants de Noël et bûche	Résidence Verte Vallée
Samedi 7	Multi Act' Enfance : Marché de Noël	Salle de Motricité école
Jeudi 12	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, marche et jeux divers	Salle Municipale
Samedi 14	OGEC / APEL : Romag'Noël	Place Mairie
Dimanche 15	Tennis de Table : Tournoi	Complexe Sportif
Dimanche 15	Foot : Equipe A à Le Fuilet La Chaussaire Equipe B à Le Fuilet La Chaussaire	
Lundi 16	Multi Act' Enfance : Matinées récréatives	Salle Polyvalente
Mercredi 18	M.F.R « Le Vallon » : Assemblée Générale	Espace Galerne
Jeudi 19	Club du Temps Libre : petit concours interne + bûche de Noël	Salle Municipale
Vendredi 20	Chorale Romavoix : concert de Noël	L'Eglise

Dimanche 31	Club du Temps Libre : Réveillon	Espace Galerne
-------------	---------------------------------	----------------

JANVIER 2020 :

Samedi 4	E.S.R.R : concours de palets	Salle des Sports
Jeudi 9	Club du Temps Libre : Assemblée Générale	Espace Galerne
Vendredi 10	Vœux du Maire	Espace Galerne
Vendredi 10	Stella Tennis de Table : Pro A à Villeneuve	
Samedi 11	Cyclo : Assemblée Générale	Salle Municipale
Jeudi 16	Club du Temps Libre : petit concours interne + galette des rois	Salle Municipale
Lundi 13	Multi Act' Enfance : Matinées récréatives	Salle Polyvalente
Samedi 18	C.A.T.M. : Assemblée Générale + galette	Salle Municipale
Samedi 18 et dimanche 19	Représentations de Théâtre : « Elle nous enterrera tous »	Espace Galerne
Dimanche 19	Foot : Equipe A à Roussay / Pouèze St Clém Brain Equipe B à Roussay / Pomjeannais	
Mardi 21	Bibliothèque : Assemblée Générale	Bibliothèque
Mercredi 22	C.A.T.M : Assemblée Cantonale	Torfou
Jeudi 23	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, marche et jeux divers	Salle Municipale
Vendredi 24	Les Marcheurs : Assemblée Générale	Salle Municipale
Samedi 25 et dimanche 26	Représentations de Théâtre : « Elle nous enterrera tous »	Espace Galerne
Dimanche 26	Cercle de l'Union : Assemblée Générale + Galette des rois	Salle Municipale
Dimanche 26	Foot : Equipe A à Chaudron St Quentin Equipe B à Le Longeron Torfou	
Mercredi 29	A.G Association Verte Vallée	Résidence Verte Vallée
Vendredi 31	Bibliothèque Point Virgule : Assemblée Générale	La Bibliothèque
Vendredi 31	Représentations de Théâtre : « Elle nous enterra tous »	Espace Galerne

FEVRIER 2020 :

Vendredi 31 et samedi 1 ^{er}	Représentations de Théâtre : « Elle nous enterra tous »	Espace Galerne
Mardi 4	Stella Tennis de Table : Pro A à Rouen	
Mercredi 5	Don du Sang	Espace Galerne
Jeudi 6	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, marche et jeux divers	Salle Municipale
Samedi 8	E.S.R.R : bal du foot	Espace Galerne
Dimanche 9	Foot : Equipe A / Candé Equipe B / Landemont Laurentais	
Lundi 10	Multi Act' Enfance : Matinées récréatives	Salle Polyvalente
Jeudi 13	Club du Temps Libre : Petit concours interne	Salle Municipale
Vendredi 14	Stella Tennis de Table : Pro A / Istres	Salle La Stella
Dimanche 16	Les Marcheurs Romagnons : randonnée La Romaine	Salle des Sports
Mercredi 19	Club du Temps Libre : concours de belote	Espace Galerne
Jeudi 27	Club du Temps Libre : belote, travaux manuels, marche et jeux divers + bottereaux	Salle Municipale

JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !